



ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte le règlement no: 569-2022 fixant le taux des taxes pour l'année 2022 sur le territoire de la Municipalité de Grandes-Piles.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS                      2022-01-019  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU  
QUE la levée de l'assemblée extraordinaire du 24 janvier 2022 à 16 h 24.

Caroline Clément  
Maire

Pierre Beauséjour  
Directeur général  
Greffier-trésorier

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, Maire

---

**Certificat de crédits**

Je, soussigné greffier-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour  
Directeur général et greffier-trésorier

---